

Synthèse du rapport sur les Dépenses fiscales accompagnant le PLF 2017

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2016 s'élève à 32.423 MDHS contre 31.749 MDHS en 2014, soit une hausse de 2,1 %.

La part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales représente 15,2 % en 2016 contre 15,6 % en 2015. Quant à leur part dans le PIB, elle est de 3,2% en 2016 et 2015.

Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 407 dispositions dérogatoires a été dressé en 2016, contre 399 en 2015, 402 en 2014 et 412 en 2013.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des mesures dérogatoires entre 2015 et 2016.

Tableau 1:Evolution du nombre de mesures dérogatoires

Impôt	2015			2016			Variation 16/15	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	112	28,1%	101	115	28,3%	102	2,7%	1,0%
– Impôt sur les Sociétés	93	23,3%	67	93	22,9%	67	0,0%	0,0%
– Impôt sur le Revenu	89	22,3%	45	92	22,6%	48	3,4%	6,7%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	95	23,8%	78	97	23,8%	80	2,1%	2,6%
– Taxes Intérieures de Consommation	7	1,8%	6	7	1,7%	6	0,0%	0,0%
– Droits de douane	3	0,8%	3	3	0,7%	3	0,0%	0,0%
Total	399	100,0%	300	407	100,0%	306	2,0%	2,0%

Ainsi, le nombre de mesures recensées est passé de 399 en 2015 à 407 en 2016. Parmi ces mesures, 306 ont fait l'objet d'évaluation en 2016 et 300 en 2015.

La part des mesures évaluées dans les mesures recensées est de 75,2 % en 2015 et 2016, tout en sachant que le nombre de mesures recensées est passé de 399 mesures à 407 mesures. Il est à noter que cette part était de 30,3 % en 2005.

Tableau 2:Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Nombre de mesures recensées	412	402	399	407	2,0%
Nombre de mesures évaluées	302	300	300	306	2,0%
Montant évalué en MDHS	33 284	34 407	31 749	32 423	2,1%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2016 s'élève à 32.423 MDHS contre 31.749 MDHS en 2014, soit une hausse de 2,1 %.

La part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales représente 15,2 % en 2016 contre 15,6 % en 2015. Quant à leur part dans le PIB, elle est de 3,2% en 2016 et 2015.

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales dans le P.I.B est de 3% en 2015 et 2016. Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (I.S, I.R, T.V.A et D.E.T), elle est passée de 17,4 % en 2015 à 16,8 % en 2016.

Les exonérations totales (22.438 MDHS) représentent 69,2 % du total des mesures évaluées, suivi des réductions de taux à raison de 18,2 % (5.896 MDHS).

Le nombre de nouvelles mesures introduites par la loi des finances de l'année 2016 ou bien suite à une redéfinition du système de référence est de 9 mesures. Le nombre de mesures nouvellement évaluées est de 7 mesures.

La hausse des dépenses fiscales évaluées au titre de l'année 2016 par rapport à l'année 2015 est de 2,1%. Elle est due essentiellement à :

- La hausse de 620 MDHS de la dépense relative à l'Agence de logement et d'équipement militaire (A.L.E.M) ;
- La hausse de 158 MDHS de la dépense relative au taux réduit à 4% pour l'acquisition, à titre onéreux, de terrains nus ou comportant des constructions destinées à être démolies réservés à la réalisation d'opérations de lotissement ou de construction de locaux à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif dans la limite de cinq (5) fois la superficie couverte ;
- La hausse de 108 MDHS de la dépense relative à l'exonération des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.).

Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 3:Evaluation par impôt

Impôt	2015		2016		Variation 16/15
	Montant	Part	Montant	Part	
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 392	45,3%	15 161	46,8%	5,3%
- Impôt sur les Sociétés	5 750	18,1%	5 150	15,9%	-10,4%
- Impôt sur le Revenu	4 056	12,8%	4 165	12,8%	2,7%
- Droits d'Enregistrement et de Timbre	5 413	17,1%	5 747	17,7%	6,2%
- Taxes Intérieures de Consommation	1 269	4,0%	1 304	4,0%	2,8%
- Droits de douane	869	2,7%	895	2,8%	3,0%
Total	31 749	100,0%	32 423	100,0%	2,1%

Ainsi, en matière de TVA, qui constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 46,8 %, le montant est passé de 14.392 MDHS en 2015 à 15.161 MDHS en 2016.

Si on exclut de ce montant les dépenses fiscales afférentes aux taux réduits, l'estimation s'élève à 13.201 MDHS en 2016, soit 87,1 % du total des dépenses fiscales relatives à la T.V.A.

En matière d'impôt sur les sociétés, le montant des dépenses fiscales estimées est de 5.150 MDHS en 2016, soit une baisse de 10,4 % par rapport à 2015. La plupart des dépenses afférentes à cet impôt bénéficient aux entreprises à hauteur de 81,9 %.

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 4.165 MDHS dont 69,6 % en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 5.747 MDHS, soit 17,7 % de l'ensemble. Les dépenses afférentes aux activités immobilières constituent 45,6 % du total des dépenses liées aux DET.

Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 4:Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2015			2016			
	Nombre	Montant	Part	Nombre	Part	Montant	Part
- Entreprises	176	17 323	54,6%	178	43,7%	16 879	52,1%
dont : Promoteurs Immobiliers	17	2 300	7,2%	17	4,2%	2 305	7,1%
Exportateurs	11	2 422	7,6%	11	2,7%	2 420	7,5%
- Ménages	104	9 605	30,3%	106	26,0%	10 083	31,1%
- Services Publics	56	4 454	14,0%	57	14,0%	5 103	15,7%
- Autres	63	367	1,2%	66	16,2%	358	1,1%
Total	399	31 749	100,0%	407	100,0%	32 423	100,0%

En 2016, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 43,7 % aux entreprises et pour 26 % aux ménages, soit une hausse de 1,1 % et de 1,9 % respectivement par rapport à 2015.

L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :

Tableau 5:Principaux secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2015			2016				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Activités Immobilières	43	35	6 792	45	11,1%	36	7 656	23,6%
- Prévoyance Sociale	18	14	3 200	18	4,4%	14	3 385	10,4%
- Agriculture, pêche	25	21	3 264	28	6,9%	23	3 188	9,8%
- Services publics	17	10	2 955	17	4,2%	11	3 142	9,7%
- Industries alimentaires	12	12	2 629	12	2,9%	12	2 780	8,6%
- Exportation	11	8	2 422	11	2,7%	8	2 420	7,5%
- Intermédiation	47	36	1 924	47	11,5%	37	2 124	6,6%

Secteurs d'activité	2015			2016				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
Financière								
- Santé et action sociale	52	39	1 736	55	13,5%	40	1 796	5,5%
- Secteur du Transport	22	15	1 441	24	5,9%	15	1 477	4,6%
- Mesures communes à tous les secteurs	30	23	2 126	28	6,9%	21	1 429	4,4%
- Electricité, pétrole et gaz	3	3	857	3	0,7%	3	889	2,7%
- Industrie automobile et chimique	4	4	392	4	1,0%	4	407	1,3%
- Régions	27	20	636	27	6,6%	21	302	0,9%
- Edition, imprimerie	4	4	184	4	1,0%	4	189	0,6%
- Tourisme	4	4	173	4	1,0%	4	166	0,5%
- Autres Secteurs	80	52	1 017	80	19,7%	53	1 073	3,3%
Total	399	300	31 749	407	100,0%	306	32 423	100,0%

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Celles-ci totalisent 45 mesures dont 36 ont été évaluées à 7.656 MDHS en 2016. Elles représentent 23,6 % des dépenses fiscales évaluées en 2016.

Les dépenses fiscales se rapportant à l'exonération de tous impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élèvent à 3.487 MDHS (45,5% du total des dépenses relatives aux activités immobilières), dont 2.529 MDHS pour la T.V.A, 338 MDHS pour l'I.S, 616 MDHS pour les D.E et 4 MDHS pour l'I.R.

Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 2.420 MDHS en 2016 de dépenses, la part de celles relatives à l'I.S est de 87,1 %.

Quant au secteur du transport, il bénéficie de 24 mesures dérogatoires. Celles évaluées, au nombre de 15 atteignent 1.477 MDHS en 2016 dont :

- 357 MDHS pour le transport au titre du taux de T.V.A de 14%;
- 704 MDHS au titre des T.I.C.

Les dépenses fiscales consenties en faveur de l'énergie ont atteint 889 MDHS en 2016, soit 2,7 % de l'ensemble des dépenses (289 MDHS provient de la T.V.A et 600 MDHS de la T.I.C).

Les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 302 MDHS en 2016, la part de celles relatives à l'I.S est de 77,7%.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 166 MDHS en 2016. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5 % pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises (38 MDHS).